



RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Le Recteur de région académique  
Recteur d'académie  
Chancelier des Universités  
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale**

- **Vu** le décret 2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) et à la formation professionnelle spécialisée ;
- **Vu** l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) ;
- **Vu** l'arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;
- **Vu** l'arrêté du 08 novembre 2024 autorisant l'ouverture d'une session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive au titre de la session 2025 ;
- **Vu** l'arrêté du 24 avril 2025 fixant la liste des membres du jury de l'examen du CAPPEI pour la session 2025 ;
- **Vu** l'arrêté du 19 février 2026 modifiant l'arrêté du 24 avril 2025 relatif à la composition du jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive pour la session 2025 ;
- **Vu** la circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La liste des candidats admis à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) au titre de la **session 2025** est arrêtée comme suit :

Nom Patronymique	Nom Marital	Prénom	Enseignement
EUZEBE		Pascale	1 <sup>er</sup> DEGRE
LABRY		Annick	1 <sup>er</sup> DEGRE

**ARTICLE 2** : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le Jeudi 19 Mars 2026

Pour le Recteur et par Délégation  
Le Secrétaire Général de la Région Académique

Dominique BERGOPSOM

